



DEMANDE DE VISA REP.TCHEQUE

Date de dernière mise à jour : 06/01/11

Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour entrer en République tchèque:

Pour une période illimitée

Pays de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, titulaires du laissez-passer de l'ONU

Pour une période de 90 jours au maximum:

Andorre, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Canada, Chili, Corée, Costa Rica, Croatie, États-Unis, Guatemala, Honduras, Hong Kong (Chine), Israël, Italie, Japon, Macao (China), Malaisie, Mexique, Monaco, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Panama, Paraguay, Salvador, Saint-Martin, Uruguay, Vatican, Venezuela

Pour une période de 30 jours au maximum

Roumanie, Singapour

Pour les ressortissants nécessitant un visa : VSI ne peut servir d'intermédiaire, l'intéressé doit se déplacer lui-même.

Ambassade de République Tchèque

18 rue Bonaparte

75006 Paris

Tél. : 01.44.32.02.00

Fax : 01.44.32.02.12

Mail : consulate.paris@embassy.mzv.cz

www.mzv.cz

www.czechembassy.org

Horaires d'ouverture du Consulat :
de 9h à 11h30 du Lundi au Vendredi

VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine – Tél. : 08.26.46.79.19
www.vsi.1er.fr – vsi1er@wanadoo.fr

